

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 4 : 1918) du

VENDREDI 25 JANVIER 1918

La Belgique publie, sous forme d'interview d'«un des protagonistes du mouvement séparatiste», des renseignements complémentaires sur « *l'autonomie de la Flandre* ».

Par la déclaration de l'autonomie – dit l'interviewé –, nous avons franchi le Rubicon ... Un nouvel Etat est formé, qui est aussi peuplé que la Suisse, la Suède, le Portugal ou la Hollande, plus peuplé que le Danemark ou la Norvège. Si vous me demandez ce qui adviendra de la Wallonie, je vous répondrai que nos ex-frères wallons agiront à leur guise.

Plus loin, le personnage explique que pour la formation du Conseil de Flandre, « *il n'y aura pas d'élection à proprement parler, vu qu'il n'est pas possible d'appeler en ce moment le peuple au scrutin* ».

Mais – ajoute-t-il – nous organiserons partout de grandes réunions populaires qui seront invitées à désigner les membres du Conseil. C'est ainsi que l'élection pour Bruxelles a eu lieu au meeting-de

dimanche dernier. Les noms des candidats sont soumis à l'approbation des assistants et si la majorité se prononce en leur faveur, ils sont proclamés élus.

On va donc refaire ailleurs la caricature d'élection populaire dont le grotesque spectacle nous a été offert dimanche à l'Alhambra (1)

L'« *activiste* » de **La Belgique** nous apprend aussi que le Conseil de Flandre vient de prendre deux « *décisions très importantes* ».

Sur la proposition des membres socialistes du Conseil, celui-ci vient de décider l'abolition pure et simple du fameux article 310 (2) ...

... Non moins importante est la seconde décision. Il ne s'agit de rien moins que de l'expropriation des mines du Limbourg ... Les concessions seront révoquées, nous indemniserons les capitalistes, pour la plupart étrangers, et les mines seront exploitées par et pour le peuple. Voilà de la bonne besogne. D'autres suivront. Nous avons l'intention bien arrêtée de faire table rase du passé en édifiant l'Etat de Flandre sur des bases démocratiques.

L'expropriation des mines du Limbourg est un projet qui mijote depuis quelque temps déjà (3) : elle est pour la première fois annoncée publiquement à Bruxelles.

La Belgique fait suivre l'interview de la liste des « *personnalités qui ont été « désignées »* » (**Note** : 20) – par qui ? – « *pour représenter Bruxelles au sein du Conseil de Flandre* ». Ce

sont: MM. F. Bogaerts (**Note** : n'y figure pas ; il donna immédiatement sa démission), J. Borremans, A. Brijs, R. De Clercq (**Note** : n'y figure pas ; représente la Flandre occidentale), R. De Cneudt, A. **Feignaert** (**Note** : **Faingnaert**), H. Halsband, M. Josson, Lambrichts, L. Maesfranckx, **L. & H. Meert**, A. Paccily, L. Peereboom, J. Spincemaille, P. Tack, E. Van Bergen, J. Van den Broeck, J. Van den Eynde, E. Ver Hees, T. Vernieuwe, L. Van (**Note** : von) Ziegesar.

« *La députation – fait observer **La Belgique** – se compose donc, pour une grande partie, de hauts fonctionnaires des nouveaux ministères, de professeurs, d'hommes de lettres et d'industriels.* »

La plupart de ces noms sont, en effet, des noms de traîtres notoires du ministère activiste, et ils ont repassé plus d'une fois dans ces notes écrites au jour le jour. Quant aux autres qui complètent la série, il est possible que ce soient ceux de professeurs, d'hommes de lettres et d'industriels ; mais ce sont en tout cas les noms d'illustres inconnus, qui ne jouent évidemment qu'un rôle de comparses à côté des fonctionnaires. Les fonctionnaires des administrations «*activistes*» sont nommés effectivement, sinon officiellement, par le Conseil de Flandre ; puis ils se désignent à leur tour, avec quelques féaux, comme membres du Conseil de Flandre : c'est ainsi que les membres du Conseil de Flandre sont tirés du sein du peuple flamand par le libre choix de ce peuple !

... Ce sont toujours les mêmes bonshommes qui défilent devant nous, formant tantôt le groupe des fonctionnaires, tantôt celui du Conseil de Flandre. Ce cortège de Judas est aussi le cortège de la *Juive*.

A propos de cortège, on apprend que, samedi, les iscarïotes activistes en ont composé un dans les rues de Gand, à la suite d'un meeting tenu au Conservatoire pour saluer l'indépendance de la Flandre. « *Des orateurs prononcèrent des discours enflammés et des serments solennels furent échangés* » au pied de la statue de Van Artevelde. Ce fut grandiose, à lire les comptes rendus des journaux de la clique (4). C'est ainsi qu'apparaît aussi le meeting de l'Alhambra dans les comptes rendus envoyés aux journaux allemands. Cela fait rire ceux qui ont vu la réalité. Mais il se trouve peut-être à l'étranger des gens qui prennent au sérieux ces récits bluffeurs. Et l'on songe, avec raison, parmi les chefs du mouvement patriotiquement flamand, à imaginer quelque moyen de réagir contre ce bluff. Ce n'est pas facile sous un régime qui laisse aux activistes seuls la liberté de se réunir, de manifester et de polémiquer et supprime complètement cette liberté pour leurs contradicteurs (5).

(1) Voir 21 janvier.

(2) Il s'agit de l'article 310 du Code pénal punissant les atteintes à la liberté du travail.

(3) Voir 2 et 8 décembre 1917.

2 décembre 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171202%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

8 décembre 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171208%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(4) En réalité ce fut piteux. Le cortège ne comprenait pas sept cents personnes. Les passants le regardèrent avec indifférence ou mépris ; dans certains quartiers on n'épargna pas les quolibets aux manifestants, notamment aux femmes, qui étaient en assez grand nombre. Une estrade avait été élevée place du Vendredi, devant la statue de Van Artevelde. Elle s'écroula en partie quand les personnages activistes y montèrent, et cet « *accident* » nuisit beaucoup à la scène du serment. Il paraît qu'il avait été préparé par quelques Gantois qui étaient venus, la nuit précédente, scier des planches de l'estrade.

(5) Des protestations solennelles et publiques contre la manoeuvre du « *Conseil de Flandre* » ne tardèrent pas cependant à surgir en masse du sein de l'opinion et de ses organes légaux. Voir 4 et 11 février.

Notes de Bernard GOORDEN.

Concernant ***La Belgique***, lisez l'article de synthèse de Roberto J. **Payró** ; « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCUPACION%20FR%20019190613.pdf>

Vous trouverez la pièce V (extrait) relative au Conseil de Flandre, « *la proclamation de l'indépendance de la Flandre* », du 22 décembre 1917 (19171222), figurant aux pages 143-145 des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)**, au lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171222%20PROCLAMATION%20INDEPENDANCE%20FLANDRE%20ARCHIVES%20CONSEIL%20FLANDRE%20PARTIE%201%20CHAPITRE%208%20pp143-145.pdf>

Vous trouverez « *Les élections pour le nouveau Conseil de Flandre et pour les Gouwraden* », qui se sont tenues entre le 20 janvier 1918 et le 3 mars 1918, figurant aux pages 35-42 des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)**, au lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20SECOND%20CONSEIL%20FLANDRE%201918%20ELECTIONS%20CHAPITRE%2002%20PARTIE%203%20pp35-42.pdf>

Vous trouverez le « *Second Conseil de Flandre* » (9 mars 1918 – 26 septembre 1918), sa **composition** (page 43), son budget, figurant aux

pages 43-49 des **Archives du Conseil de Flandre** (**Raad van Vlaanderen**), au lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20SECOND%20CONSEIL%20FLANDRE%201918%20COMPOSITION%20BUDGET%20pp43-49.pdf>